

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

### 5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

#### PRÉAMBULE : Contexte et modalités d'évaluation

##### Contexte :

Le péril animalier fait l'objet d'une ferme prise en compte par l'ensemble du milieu aéronautique. Dans l'aviation civile, cela se traduit par une obligation réglementaire dans la gestion du risque faunique sur les plateformes aéronautiques, la plateforme étant considérée pour le transport civil comme la zone exclusive d'exposition au risque animalier.

En ce qui concerne l'aéronautique militaire, les activités étant plus variées, les zones d'exposition au risque animalier couvrent un plus large spectre de l'espace nécessitant une approche spécifique.

Afin de réduire ces risques de collisions entre les aéronefs de tous types et les animaux présents sur ses plateformes aéronautiques, l'armée de l'air a recruté et formé des opérateurs de prévention du péril animalier.

Le technicien de prévention de péril animalier est le supérieur direct de ces opérateurs. Il les encadre, assure leur formation spécifique sur la plateforme et gère l'organisation et l'activité de la section. Il a au minimum, les mêmes compétences du domaine que ses opérateurs.

Ce spécialiste de la faune et de l'environnement naturel de l'aérodrome assiste le commandement et la chaîne de maîtrise des risques dans la gestion environnementale de la plateforme et met ou fait mettre en œuvre des mesures préventives et curatives visant à écarter les espèces animales des trajectoires des aéronefs.

##### Évaluation des compétences professionnelles au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétence ». L'évaluation des compétences professionnelles est effectuée au travers d'une mise en situation pratique correspondant à une patrouille opérationnelle sur la plateforme aéronautique.

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

Le technicien de prévention du péril animalier, accompagné d'un ou plusieurs opérateurs doit démontrer qu'il sait utiliser correctement et à bon escient l'ensemble des moyens mis à sa disposition (pyrotechniques, acoustiques, véhicule, personnel... etc.), tout en respectant les règles de sécurité et de circulation sur la plateforme, la réglementation en matière de reconnaissance et de prélèvement des espèces, ainsi que d'hygiène et de sécurité du travail.

Les connaissances des normes réglementaires et sanitaires sur la détention d'animaux au sein d'une section de prévention du péril animalier, des mesures de biosécurité à appliquer et des documents administratifs à renseigner dans la section font l'objet d'un questionnaire à choix multiples.

Le candidat doit par ailleurs présenter un permis de chasser dont la formation est dispensée par l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Ainsi, lors des mises en situation contextualisées, des études de cas et/ou des restitutions, le collège des instructeurs élabore ses appréciations selon trois critères :

1. **les connaissances techniques** :

Il s'agit d'évaluer si le candidat dispose des savoirs et des outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (domaine d'activités).

2. **les compétences professionnelles** :

Le champ de ce critère est plus large que le précédent, car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire, sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue et sa capacité à diriger son équipe.

Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de situation complexes et inédites.

3. **les aptitudes professionnelles** :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des candidats. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, notamment sa capacité à mettre en œuvre des dispositifs de réduction de risque dans l'environnement particulier d'une plateforme aéronautique et dans l'emploi d'une équipe d'opérateurs de prévention du péril animalier.

**Évaluation des compétences au titre de la VAE « simplifié »:**

Elle s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury, voire une étude de cas ou une mise en situation réelle sur le polygone d'entraînement.

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC DE COMPETENCES 1 : Assurer la sécurité aérienne</b>				
<p>La sécurité aérienne procède de l'ensemble des mesures visant à réduire le risque aérien. A ce titre, afin de réduire le risque de collisions sur les plateformes aéronautiques entre les aéronefs et les animaux, le service de prévention du péril animalier intervient pour assurer la protection des aéronefs évoluant sur la plateforme. Les techniciens de prévention de péril animalier détiennent des compétences dans la mise en œuvre de mesures curatives et passives de prévention du péril animalier afin de réduire ce risque de collision. Ainsi ils interviennent en continu sur la plateforme aéronautique qu'ils connaissent parfaitement. En outre, ils maîtrisent l'environnement naturel autour de la plateforme, les animaux et leurs habitudes afin de mettre en œuvre des mesures rendant le milieu inhospitalier aux animaux pouvant représenter un danger pour les aéronefs. Si une collision se produit, les techniciens effectuent ou font effectuer les actions nécessaires afin de collecter les données utiles à un retour d'expérience. Ainsi l'évènement sera analysé et les actions idoines pourront alors être prises afin que celui-ci ne se reproduise pas.</p>				
<p><b>A1.1</b> : Réduire les risques de collision entre les aéronefs et les animaux en zone d'aérodrome</p>	<p>Dans le cadre de la gestion des risques de la plateforme aéronautique :</p> <p><b>Mettre ou faire mettre en œuvre les mesures actives (curatives) de prévention du péril animalier</b> afin d'assurer la protection des mouvements d'aéronefs sur et autour de ladite plateforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre ou faire mettre en œuvre les dispositifs d'effarouchement acoustique mobiles ou fixes en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental</li> <li>- Mettre ou faire mettre en œuvre des dispositifs mobiles d'effarouchement pyrotechnique, utilisant des projectiles détonants et crépitants</li> <li>- Mettre ou faire mettre en œuvre l'armement pour la destruction des espèces conformément à la réglementation (détenir un permis de chasser)</li> <li>- Tenir le gros gibier à distance de la plateforme</li> <li>- Mettre ou faire mettre en œuvre le piégeage et effectuer les relevés quotidiens</li> <li>- Recueillir les animaux morts, gérer leur destruction (convention avec les sociétés d'équarrissage) et appliquer les procédures relatives au stockage et à l'élimination des cadavres</li> </ul> <p>Sur les plateformes équipées d'une fauconnerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire le véhicule avec le fauconnier à bord, oiseau au poing</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MODALITÉS COMMUNES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 1</b></p> <p style="text-align: center;">Voir préambule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation adaptée des moyens pyrotechniques et acoustiques ;</li> <li>- Les règles de circulation sur la plateforme sont connues et appliquées ;</li> <li>- Les règles de sécurité sont connues et appliquées ;</li> <li>- Les techniques de piégeage, de relevés, le recueil des animaux morts et leur destruction sont parfaitement maîtrisés ;</li> </ul>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p>Seules, les mesures actives ne sont pas suffisantes afin de réduire le risque de collision animalière. Elles doivent être accompagnées par une autre activité :</p> <p><b>Mettre ou faire mettre en œuvre les mesures passives de prévention du péril animalier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser un télémètre pour retrouver les rapaces qui se sont trop éloignés</li> <li>- Surveiller la plateforme aéronautique en identifiant les espèces, en participant à la définition et à l'actualisation du niveau de risque péril animalier et en proposant la rédaction et la diffusion de l'information aux usagers sur la présence ou la concentration d'animaux</li> <li>- Recenser ou faire recenser les zones d'attractivités, mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre les actions correctives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux par une gestion appropriée de l'environnement naturel (traitement adapté des parties herbeuses et boisées, aménagement ou suppression des zones humides, détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés etc.)</li> <li>- Inspecter ou faire inspecter régulièrement les clôtures ainsi que le terrain aux abords de la base</li> <li>- Elaborer des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme aéronautique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La reconnaissance des espèces est maîtrisée;</li> <li>- L'Analyse de l'environnement est pertinent et cohérent;</li> <li>- Les préconisations émises pour l'évaluation du risque aviaire sont adéquates et réalistes ;</li> <li>Gestion pertinente et cohérente de l'environnement naturel afin de rendre le milieu inhospitalier aux animaux présentant un risque pour les utilisateurs de la plateforme aéronautique ;</li> <li>- Les vérifications des clôtures et des abords de la base se font régulièrement et rigoureusement ;</li> <li>- La présence d'animaux est évaluée régulièrement et est consignée dans un document.</li> </ul>
<p><b>A1.2</b> : Effectuer un retour d'expérience en cas de collision animale</p>	<p>Si une collision se produit :</p> <p><b>Appliquer la procédure en cas de collision animale</b></p> <p>afin de pouvoir collecter les éléments et analyser l'évènement afin qu'il ne se reproduise pas</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débriefing avec le pilote dès sa descente de l'appareil</li> <li>- Récupérer l'animal ou les restes éventuels pour analyse</li> <li>- Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux</li> <li>- Transmettre les éléments de la collision au service de la circulation aérienne de la plateforme afin qu'il procède à un dépôt d'une fiche d'évènement aéronautique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures et la réglementation en matière d'hygiène sont connues et appliquées ;</li> <li>- Les moyens de protection sont utilisés de manière efficace ;</li> <li>- Le formalisme de la fiche collision est respecté ;</li> <li>L'information transmise est claire, lisible et compréhensible.</li> </ul>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC DE COMPETENCES 2 : Assurer la gestion animalière</b>				
Afin d'assurer la sécurité aérienne sur la plateforme et de réduire le risque de collision, une des actions consiste à déranger et à stresser les animaux par la mise en œuvre de moyens d'effarouchement aux effets immédiats dont l'utilisation de rapaces, de furets ou de chiens. Les techniciens de prévention du péril animalier, sous l'égide d'un fauconnier pour les rapaces, s'assurent que les animaux soient entraînés afin qu'ils soient le plus performant possible dans la mission d'effarouchement. Ils font le suivi de ces animaux pour les garder en forme et ainsi préserver le parc animalier. Pour ce faire, ils s'assurent également de l'entretien des locaux des animaux dans le respect des normes réglementaires et sanitaires.				
<p>Si le service de prévention du péril animalier emploie des animaux <b>A2.1</b> : Entretenir les aptitudes des animaux détenus</p> <p><b>A2.2</b> : Préserver le parc animalier</p>	<p><b>Gérer l'entraînement des animaux à l'effarouchement et/ou au prélèvement</b> (Sous l'égide du fauconnier pour les rapaces)</p> <p>Afin de pouvoir accueillir et utiliser les animaux dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la réglementation <b>Effectuer le suivi des animaux détenus</b></p> <p><b>Assurer l'entretien des locaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les séances en respectant les directives du fauconnier</li> <li>- Réserver des créneaux particuliers sur l'application permettant la planification des vols SICOPS pour l'entraînement des rapaces, en coordination avec le Directeur des vols</li> <li>- Pratiquer le furetage en concordance avec l'activité aérienne et les conditions météorologiques</li> <li>- Respecter les besoins alimentaires et les normes sanitaires</li> <li>- Appliquer la réglementation sur la détention d'animaux</li> <li>- Identifier les principales urgences vétérinaires</li> <li>- Maintenir aux normes les locaux d'accueil et d'hébergement des animaux</li> <li>- Effectuer ou faire effectuer le nettoyage et l'entretien des cages et volières s'il existe une fauconnerie</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MODALITÉS COMMUNES</b> <b>À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 2</b></p> <p style="text-align: center;">Voir préambule</p>	<p>La procédure pour réserver les créneaux d'entraînement des rapaces est maîtrisée. Les pratiques de furetage sont connues et adaptées en fonction de l'environnement.</p> <p>- Les normes réglementaires et sanitaires sur la détention d'animaux au sein d'une SPPA sont connues et appliquées; - Les mesures de biosécurité à appliquer sont connues et adaptées à la situation.</p>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC DE COMPETENCES 3: Gérer le matériel</b>				
<p>Pour pouvoir effectuer les interventions préventives et curatives, les techniciens de prévention du péril animalier utilisent différents matériels comme des dispositifs d'effarouchement acoustique, pyrotechnique, des fusils, des matériels de capture des animaux et éventuellement des moyens de fauconnerie. Afin de pouvoir les utiliser en toute sécurité pour eux et les utilisateurs de la plateforme, les techniciens maîtrisent et vérifient les procédures de sécurité. Ils contrôlent rigoureusement et entretiennent le matériel afin que son emploi soit le plus efficace possible.</p>				
<p><b>A3.1</b> : Entretien et sécurité du matériel</p>	<p>Afin d'utiliser le matériel en toute sécurité pour le personnel et les utilisateurs de la plateforme  <b>S'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du matériel dédié à la prévention du péril animalier</b></p> <p><b>Vérifier les procédures de sécurité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement acoustique</li> <li>- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement pyrotechnique</li> <li>- Vérifier que le matériel dédié à la prévention du péril animalier soit disponible en permanence</li>   <li>- Vérifier les procédures relatives à l'utilisation de l'armement</li> <li>- Vérifier les procédures relatives au matériel d'effarouchement</li> </ul>	<p><b>MODALITÉS COMMUNES À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 3</b></p> <p>Voir préambule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les systèmes d'effarouchement liés à la lutte animalière, leur utilisation et les techniques d'entretien sont maîtrisés;</li> <li>- Le matériel utilisé est parfaitement connu et les techniques d'entretien maîtrisées;</li> <li>- La gestion du matériel est réalisée et contrôlée rigoureusement.</li>   <li>- Les règles de sécurité relatives à l'armement et au matériel d'effarouchement sont connues et appliquées</li> </ul>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC DE COMPETENCES 4 : Évoluer dans un environnement aéronautique en maîtrisant les principes de lutte animalière</b>				
Le technicien de prévention du péril animalier est appelé à maîtriser ses connaissances professionnelles destinées à servir dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Lors de ces missions, il intervient en continu sur la plateforme, mène ou fait mener des actions de prévention afin de réduire le risque de collision entre les animaux et les aéronefs. Pour ce faire, le technicien détient une culture aéronautique qui lui permet de comprendre son environnement et d'évoluer en toute sécurité sur la plateforme. Il maîtrise les principes de lutte animalière afin d'intervenir rigoureusement et efficacement dans le respect des normes et règlement.				
<b>A4.1</b> : Evoluer dans un environnement aéronautique	<p>Afin d'évoluer en toute sécurité sur une plateforme aéronautique</p> <p><b>Connaitre la structure et l'organisation d'une plateforme aéronautique</b></p> <p>Afin de bien se faire comprendre des autres utilisateurs de la plateforme aéronautique et des services de la circulation aérienne pour évoluer en toute sécurité sur celle-ci</p> <p><b>Maîtriser les règles de déplacement et de communication sur la plateforme aéronautique</b></p> <p><b>Connaitre les types de moteurs des aéronefs et leur vulnérabilité (pistons, turbopropulseurs, réacteurs)</b> afin de prendre conscience de l'impact d'une collision animalière sur les différents types d'aéronefs, de prendre les actions idoines et d'utiliser ces connaissances lors des comptes rendus et retour d'expérience.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se repérer et savoir circuler en toute sécurité sur une plateforme aéronautique.</li> <li>- Identifier les aides radioélectriques.</li> <li>- Maîtriser les règles d'exploitation en zone de sûreté à accès réglementé.</li> <li>- Maîtriser la phraséologie aéroportuaire.</li> <li>- Maîtriser les règles de déplacement sur la plateforme (détention d'un permis piste).</li> <li>- Identifier les différents types de moteur d'un aéronef et connaître leur vulnérabilité face à une collision animalière.</li> </ul>	<p><b>MODALITÉS COMMUNES</b></p> <p><b>À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 4</b></p> <p>Voir préambule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification de l'aménagement de la plateforme permet de se situer et de se déplacer en sécurité. ;</li> <li>-Les règles d'exploitation en zone de sûreté à accès réglementé sont connues et appliquées.</li> <li>-La phraséologie utilisée permet un déplacement en toute sécurité. ;</li> <li>Le permis piste est validé et à jour.</li> <li>Les différents types d'aéronefs et leur moteur ainsi que les risques d'ingestion et leurs conséquences sont connus.</li> </ul>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p><b>Connaitre la réglementation de la circulation aérienne</b> (y compris la circulation au sol) afférente aux aérodromes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les règles de circulation aérienne afférentes à l'emploi</li> </ul>		<p>Les règles de circulation aérienne sur la plateforme et liées au péril animalier sont connues et appliquées.</p>
<p><b>A4.2 : Maîtriser les principes de lutte animalière</b></p>	<p>Afin de mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre les mesures de prévention du péril animalier</p> <p><b>Connaitre les règles et technique de prévention</b></p> <p>Afin de rendre le milieu inhospitalier aux espèces dangereuses pour la sécurité aérienne</p> <p><b>Connaitre les animaux et leur environnement naturel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règlements relatifs à la prévention du péril animalier.</li> <li>- Maîtriser les moyens et les techniques d'effarouchement liés à la lutte animalière.</li> <li>- Maîtriser la théorie et la réglementation en matière de morphologie animalière, classement des espèces, adaptation au milieu, migration, comportement, espèces impliquées dans les collisions, espèces protégées.</li> <li>- Maîtriser les facteurs d'attractivité aux animaux de l'environnement naturel des emprises aéroportuaires (eau, herbe, cultures, déchets, zones boisées, etc.).</li> <li>- Maîtriser les solutions environnementales pour rendre le milieu inhospitalier aux différentes espèces animales.</li> </ul>		<p>La réglementation afférente à la prévention du péril animalier ainsi que les techniques et les moyens d'effarouchement sont parfaitement connus et adaptés à l'environnement.</p> <p>L'environnement naturel et l'interaction des animaux sur celui-ci sont parfaitement connus.</p> <p>Une parfaite connaissance des facteurs d'attractivité de l'environnement aux animaux permet de prendre des mesures cohérentes, pertinentes et efficaces pour rendre le milieu inhospitalier aux espèces animales afin de réduire le risque de collision</p>



## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC DE COMPETENCES 5 : Manager le personnel sous sa responsabilité</b>				
Le technicien de prévention du péril animalier organise l'activité de la section afin d'optimiser les différentes actions garantissant la sécurité des aéronefs. Il contrôle également l'activité et le niveau opérationnel de son équipe. Ainsi il conduit et anime son équipe chargée de mettre en œuvre et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble du système de prévention du péril animalier sur la plateforme aéronautique. Il dispense et suit la formation spécifique du personnel du service afin de développer leurs compétences dans l'optique d'améliorer la sécurité aérienne				
<b>A5.1</b> : Gérer les opérateurs de préventions du péril animalier	<p>En tant que responsable de la gestion des opérateurs de prévention du péril animalier <b>Planifier l'activité des opérateurs</b></p> <p>Afin de s'assurer de la bonne exécution des tâches des opérateurs et de leur niveau de compétences détenu <b>Contrôler l'activité et le niveau opérationnel de son équipe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les consignes et directives éventuelles auprès de sa hiérarchie</li> <li>- Planifier les activités journalières</li> <li>- Effectuer la mise en place du personnel</li> <li>- Diffuser les consignes et les directives du jour aux opérateurs</li> <li>- S'assurer de la bonne exécution des textes en vigueur</li> <li>- Rendre compte à sa hiérarchie du suivi des activités et en cas d'anomalies ou de situations exceptionnelles</li> <li>- Suivre la disponibilité des opérateurs et établir le tableau de service de la section</li> <li>- Veiller à l'exécution des tâches journalières</li> <li>- Contrôler régulièrement le respect des procédures et des textes en vigueur</li> <li>- Identifier les points forts et les points perfectibles</li> <li>- Apprécier le potentiel et rendre compte à la hiérarchie de l'avancement de la prise de compétences du personnel</li> </ul>	<p><b>MODALITÉS COMMUNES</b></p> <p><b>À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 5</b></p> <p>Voir préambule</p>	<p>La documentation afférente à l'organisation de l'activité est maîtrisée. Les procédures et textes en vigueur sont connus</p> <p>La documentation relative à la tenue du poste est maîtrisée. Les différentes tâches et procédures que tout opérateur du péril animalier doit mettre en œuvre sont parfaitement maîtrisées..</p>
<b>A5.2</b> : Assurer la formation du personnel du service de	Afin de transmettre les acquis de son expérience professionnel et de maintenir les compétences des	- Former les jeunes opérateurs en période de tutorat.		La documentation relative à la formation et la progression

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>prévention du péril animalier</p>	<p>opérateurs de prévention du péril animalier</p> <p><b>Dispenser l'enseignement pratique</b></p> <p><b>Suivre la formation des opérateurs de prévention du péril animalier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre son expérience de l'environnement propre à la plateforme aux nouveaux affectés.</li> <li>- Identifier les points forts et les points perfectibles du personnel en formation.</li> <li>- Organiser la formation permanente d'entretien du personnel de la section.</li>   <li>- Appliquer un dispositif d'évaluation.</li> <li>- Mettre à jour les documents de suivi de la formation et des travaux pratiques.</li> <li>- Rendre compte à la hiérarchie de l'avancement de la formation du personnel.</li> <li>- Proposer le personnel jugé apte à travailler de façon autonome.</li> </ul>		<p>professionnelle du personnel est maîtrisée.</p> <p>Les principes de la formation par la transmission de l'acquis d'expérience sont connus.</p> <p>Les différentes tâches et procédures que tout opérateur du péril animalier doit mettre en œuvre sont parfaitement maîtrisées.</p>
--------------------------------------	--	--	--	--